

L'ÉDITO

Par André TORDJMAN, Président de PROCOS

Adoption de la loi sur la Simplification de la vie économique : une avancée concrète pour le commerce



L'adoption, ce 15 avril, par l'Assemblée nationale du projet de loi de simplification de la vie économique marque une étape importante et attendue pour l'ensemble des acteurs du commerce spécialisé. Dans un contexte économique encore tendu, ce vote apporte des réponses concrètes à des préoccupations exprimées de longue date par les enseignes.

Parmi les dispositions adoptées, deux mesures étaient particulièrement attendues et ont fait l'objet de longs débats : la mensualisation des loyers commerciaux et le plafonnement des garanties locatives.

Ces mesures répondent à une réalité bien connue des commerçants : des charges fixes importantes, souvent déconnectées du rythme réel de l'activité. Alors que les entreprises doivent composer avec une consommation prudente, des coûts d'exploitation élevés et des équilibres économiques parfois fragiles, il était indispensable de faire évoluer certaines règles devenues inadaptées.

La mensualisation des loyers constitue une avancée majeure. Elle permettra d'adapter les décaissements à la vie réelle de l'entreprise, d'aligner les charges immobilières sur des flux d'exploitation mensuels et de lisser les efforts de trésorerie. Pour de nombreuses enseignes, cette souplesse supplémentaire représentera un levier immédiat de sécurisation.

Le plafonnement des garanties locatives répond à la même logique de fluidité économique. En limitant les montants immobilisés à l'entrée dans les locaux, il viendra réduire les freins financiers à l'installation, faciliter le développement des réseaux et encourager la reprise de cellules vacantes. Il donnera également davantage de capacité aux enseignes pour investir, innover et engager des actions qui renforcent l'attractivité d'un commerce qui donne envie.

Cette évolution est le fruit d'un travail de longue haleine, porté collectivement. Aux côtés de douze fédérations du commerce, notamment l'Alliance du Commerce et la Fédération Française de la Franchise, nous avons défendu ces propositions avec constance. En lien avec les bailleurs représentés par la FACT, dans le cadre du Conseil National du Commerce, un dialogue exigeant et constructif a permis de faire émerger des solutions équilibrées, fondées sur la compréhension des contraintes de chacun.

Cette méthode doit être soulignée. Elle démontre que l'avenir des acteurs du commerce est lié et que l'opposition de nos modèles économiques ne peut être un frein au développement d'actions communes. Un commerce durable, ce sont des enseignes solides, des locaux occupés, une vacance commerciale contenue et une valeur économique préservée pour tous.

L'adoption de ce texte constitue donc une avancée importante. Il conviendra désormais, après saisine du Conseil constitutionnel, d'en assurer une promulgation rapide puis une mise en œuvre efficace, afin que les bénéfices attendus soient pleinement perceptibles sur le terrain.

Cette loi montre enfin qu'un dialogue constant entre acteurs économiques et pouvoirs publics peut déboucher sur des mesures utiles, pragmatiques et attendues. C'est dans cet esprit de coopération que nous continuerons à agir pour renforcer la compétitivité des enseignes et construire un commerce dynamique au service des territoires.